

Article prêt à publier

Version courte

1379 signes – espaces compris

Prélèvement à la source : c'est le moment de tester votre logiciel de paie

Une phase test est ouverte pour se préparer et bénéficier d'un accompagnement dédié et renforcé de la DGFIP.

La mise en œuvre du prélèvement à la source a été reportée au 1^{er} janvier 2019 pour permettre un audit et une expérimentation.

Une phase test des outils et procédures*, a été lancée début juillet pour permettre aux acteurs concernés, collecteurs, tiers déclarants et éditeurs de logiciels de paie, de se préparer au prélèvement à la source. Toutes les entreprises peuvent rejoindre cette expérimentation et bénéficier dans ce cadre d'un suivi dédié jusqu'à fin septembre 2017.

Ce test en conditions réelles permet de s'assurer que le dispositif est efficace techniquement sans complexité pour les entreprises. L'État se donne ainsi le temps d'apporter les améliorations nécessaires pour que cette réforme soit mise en œuvre dans les meilleures conditions.

En vous portant candidat, vous prenez de l'avance et jouez un rôle important dans la préparation du prélèvement à la source.

Pour inscrire votre entreprise, rendez-vous sur www.prelevementalasource.gouv.fr/phasetest ou contactez directement votre éditeur de logiciel de paie.

*Cette phase permet de tester la fiabilité des échanges entre les entreprises et la DGFIP, notamment l'intégration de taux (fictifs) dans le logiciel de paie

